



PRÉFET DES CÔTES- D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 18 janvier 2021

POLITIQUE DE LA VILLE EN 2020

UN EFFORT DE L'ÉTAT EN TRÈS FORTE AUGMENTATION

AU PROFIT DES HABITANTS DES QUARTIERS ET DES ASSOCIATIONS

Des quartiers regroupant 24 000 dans le département des Côtes d'Armor

En 2015, quatre contrats relatifs à la politique de la ville ont été signés avec les collectivités locales et leurs groupements dans le département. Ces contrats concernent une population de l'ordre de 24 000 habitants et portent sur :

- des quartiers des villes de Saint-Brieuc et de Ploufragan : quartiers de Balzac-Europe-Ginglin, ville Oger-Croix Saint Lambert, Waron-Point du jour, Iroise représentant une population de 16 000 habitants
- des quartiers de Lannion : quartiers d'Art Santé-La Fontaine, Ker Uhel représentant une population de 3 200 habitants
- des quartiers de Dinan : du quartier de la Fontaine des eaux représentant une population de 2 000 habitants
- des quartiers de Guingamp : quartiers de Castel Pic, Roudourou-Gourland, la Madeleine-Kermado- Cité le Fort, les Petites Salles représentant une population de l'ordre de 3 000 habitants.


Les partenaires financiers associés à ces contrats se sont engagés à intervenir en faveur des quartiers prioritaires en déterminant des objectifs opérationnels dans trois piliers que sont la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain. Ces contrats, signés pour la période 2015 à 2020, ont été prolongés jusqu'en 2022.

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Une hausse, dans le département, de 50 % des crédits consacrés par l'État en faveur des quartiers de la politique de la ville

Les crédits dédiés de l'État consacrés en faveur des quartiers prioritaires se sont élevés en 2020 à 1 196 257 €, soit une progression de + 401 257 € par rapport à 2019, ce qui représente une hausse de plus de 50 %.

En 2020, l'effort budgétaire en faveur des quartiers s'est ainsi réparti de la manière suivante :

- 679 257 € au titre des crédits de la politique de la ville (+ 179 257 € en 2020, soit + 35 %)
- 35 000 € en faveur de 5 postes d'animateurs financés par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
- 400 000 € au titre des crédits dédiés au financement total de 20 postes d'adultes relais pour des missions de médiation sociale (dont 7 postes supplémentaires affectés en 2020).
- 82 000 € ont été affectés en 2020 en faveur des dispositifs « école apprenantes » et « colos apprenantes » mis en place cet été et aux vacances de la Toussaint lors de la crise sanitaire. Plus de 200 enfants des quartiers prioritaires en ont été bénéficiaires.

Dans le cadre de crise liée à la COVID 19, le soutien financier de l'État a été considérablement renforcé au profit de ces quartiers, notamment au titre des mesures « écoles et colos apprenantes » et au profit des programmes de réussite éducative destinés à structurer le parcours éducatif personnalisé entre l'école et le domicile en faveur des élèves qui présentent des signes de vulnérabilité (aide au devoir...) et qui en raison du contexte sanitaire exigeaient une attention toute particulière.

La loi de finances pour 2021 prévoit d'ores et déjà une nouvelle augmentation de 10 % auxquels viendront s'ajouter les financements du plan de relance au titre duquel le Premier Ministre s'est engagé à ce que 1% des 100 milliards d'euros du plan de relance bénéficie directement aux quartiers de la politique de la ville.

Une politique de l'emploi orientée vers les quartiers

En outre, les ministères interviennent sur leurs propres ressources financières (soit des crédits de droit commun) qui ont également été renforcés dans ce contexte de crise et qui permettent d'amplifier les efforts consacrés aux quartiers : aménagements et équipements urbains, aides à l'emploi ...

Ainsi **316 habitants** des quartiers prioritaires ont bénéficié du **dispositif d'accompagnement dans une structure d'insertion dans l'activité économique**.

Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion a aussi financé **34 dispositifs « emplois francs »** pour le recrutement de salariés issus des quartiers prioritaires ainsi que 25 binômes permettant à des jeunes de bénéficier d'un parrainage et d'un accompagnement par un professionnel pour sécuriser

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  [Prefet22](https://twitter.com/Prefet22)

l'accès à l'emploi dans les entreprises. Des actions de sensibilisation des jeunes en alternance ont été de plus déployées dans le cadre des opérations « quartiers d'été ».

L'État a été très attentif à ce que les associations qui interviennent régulièrement dans les quartiers prioritaires, ne soient pas mises en difficulté et continuent leurs actions d'accompagnement au profit des résidents des quartiers. **Sur les crédits spécifiques de la politique de la ville, plus de 50% des crédits ont été portés par des associations** investies dans les quartiers et ont permis d'apporter notamment du lien social lors de la période de crise sanitaire. **Le secteur associatif, très actif sur les quartiers, a porté 51 opérations, soit une subvention moyenne par opération de 6 727€. Au total, 40 associations sont intervenues dans les quartiers en 2020.**

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  [Prefet22](#)